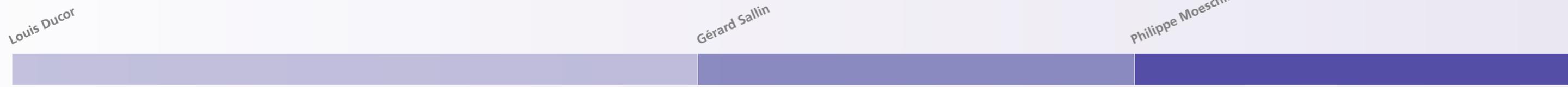


**1960-2010**

**DE LA FIPA  
A LA FTI**

**50 ANS D'ATOUTS INDUSTRIELS  
POUR GENEVE**

Directeurs de la Fondation



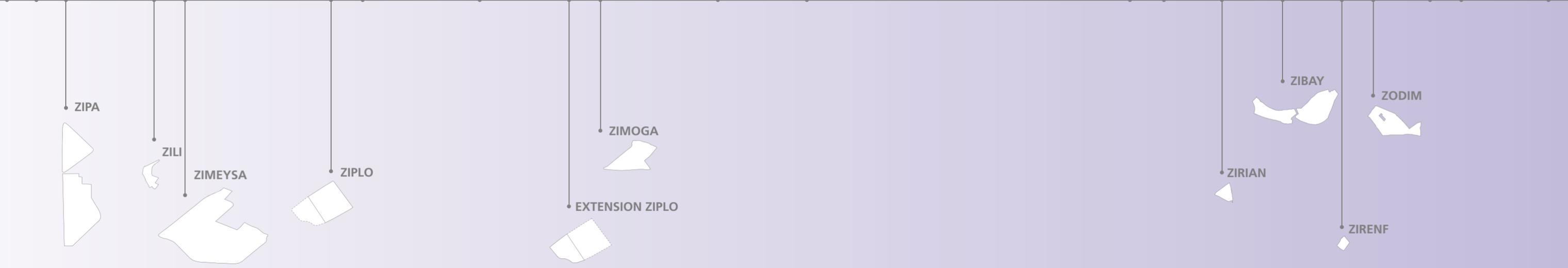
Présidents de la Fondation



Dates-clés



Chronologie de l'intégration des zones industrielles dans le périmètre de gestion de la FTI



**1960-2010**  
**DE LA FIPA**  
**A LA FTI**  
**50 ANS D'ATOUTS INDUSTRIELS**  
**POUR GENEVE**

**DOMINIQUE ZUMKELLER**



## AVANT-PROPOS

Dans la marche d'une institution, un arrêt sur image est positif et constructif. Il permet d'évoquer ses racines, de procéder à un état des lieux et d'avoir une meilleure vision sur ses projets d'avenir. Cet ouvrage historique, réalisé à l'occasion du jubilé de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et dédié à ses cinquante premières années d'activité, tombe tout à fait à propos.

À l'heure où l'industrie et l'artisanat sont contraints à améliorer sans cesse leur compétitivité, notamment sous la pression de la mondialisation, il apparaît en effet crucial de leur offrir des infrastructures en adéquation avec leurs besoins. L'histoire récente l'a encore démontré, le maintien d'un secteur secondaire prospère et dynamique vient avantageusement équilibrer l'activité économique de notre canton. La FTI œuvrant au développement de l'industrie et de l'artisanat, ce tour d'horizon historique ne peut que participer à cet objectif.

Entrée en activité le 1<sup>er</sup> janvier 1960 sous le nom de Fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA) à la suite d'une loi adoptée en 1958 par le Grand Conseil genevois, l'institution reçut le mandat de procéder à l'aménagement de la zone industrielle du même nom.

Ce concept d'aménagement, novateur à l'époque, répondait alors à la demande pressante d'industries en manque d'espaces face au développement urbain de Genève. La FIPA remplit brillamment sa mission, tant et si bien que la gestion de nouveaux espaces dédiés au secteur secondaire lui fut confiée, non seulement sur les communes de Genève, Carouge et Lancy, mais également sur celles de Vernier, Meyrin, Satigny et Plan-les-Ouates. En 1996, son nom fut changé pour mieux refléter l'étendue de son activité et elle devint la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).

La FTI a également mené une politique d'acquisition fructueuse et favorisé une utilisation rationnelle des espaces, en tenant compte d'aspects qualitatifs et esthétiques pour que les usagers évoluent dans un environnement optimal. Elle n'a eu de cesse de mettre son expertise et son expérience au service des entrepreneurs ainsi que de l'État, de la Ville et des communes genevoises. Elle a participé à l'installation, et parfois à la sauvegarde, de nombreuses sociétés. Elle a contribué au déroulement de diverses études en matière d'économie, d'aménagement et d'écologie, et émis des recommandations sur maints dossiers. C'est ainsi qu'elle est peu à peu devenue une institution de référence en la matière.

Notre société fait face à de nouvelles mutations, notamment technologiques, qu'elle doit assimiler et qui ne cessent de modifier le paysage de l'industrie et de l'artisanat. Par ailleurs, l'attractivité économique de Genève participe à l'accroissement de sa population, qu'il faut loger, et pour laquelle des infrastructures adaptées sont à développer. Certaines surfaces dédiées uniquement à l'industrie sont aujourd'hui aux portes de la ville et il est nécessaire de les réaffecter à des activités mixtes, intégrant des logements, des crèches, des écoles ou des surfaces commerciales, sans pour autant porter préjudice à l'indispensable activité du secteur secondaire, génératrice d'emplois.

Je souhaite que l'expérience et le savoir-faire développé par la FTI contribue à relever ces défis en participant notamment à l'aménagement de nouvelles surfaces, à la densification de zones déjà fonctionnelles et au relogement des entreprises en manque d'espace, et je remercie tous les acteurs de cette plaquette historique qui ont œuvré à la révélation du discret mais indispensable travail de la FTI.

### Pierre-François Unger

*Conseiller d'État chargé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé et Président de la FTI*

# SOMMAIRE

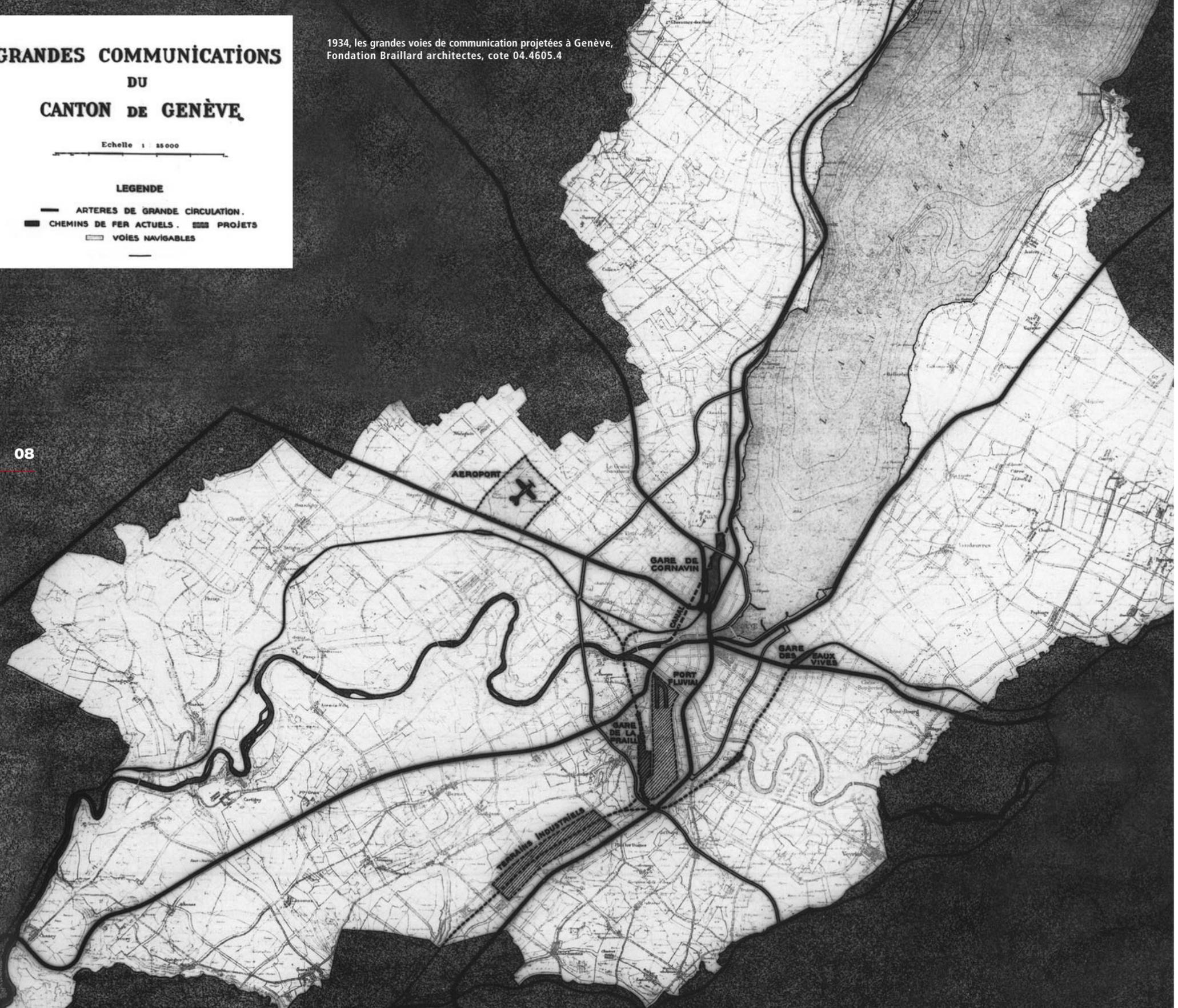
Une vieille idée	08
Praille-Acacias	12
Les premières années	16
Un savoir-faire reconnu	26
Un bilan décennal	32
Genève 1960-1990: crise industrielle ou désindustrialisation ?	36
Deux zones bien différentes: la ZIMEYSA et la ZIPLO	42
Des zones à vivre	48
Une gestion évolutive	54
Le lent chemin vers la mixité	60
La FTI, on densifie	68
Le PAV	74
Bilan après un demi siècle	78

**GRANDES COMMUNICATIONS  
DU  
CANTON DE GENÈVE**

Echelle 1 : 25000

- LEGENDE**
- ARTERES DE GRANDE CIRCULATION.
  - CHEMINS DE FER ACTUELS. ■ PROJETS
  - VOIES NAVIGABLES

1934, les grandes voies de communication projetées à Genève,  
Fondation Braillard architectes, cote 04.4605.4



UNE  
**VIEILLE  
IDEE**

# UNE VIEILLE IDÉE

La mise en place de la Fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA), en 1960, n'est pas le fruit du hasard. Elle n'est pas non plus « la » réponse à une crise économique cyclique. Elle s'inscrit naturellement et organiquement dans l'histoire économique de Genève. Certains historiens de talent ont décrit une Genève « presbyte », ne voyant bien qu'au loin – ils faisaient allusion au réseau commercial que la Cité de Calvin avait finalement organisé –, ce qui est indéniable et qui, il est vrai, a rarement été égalé. Pourtant, ces mêmes auteurs savaient et ne pouvaient pas nier l'évidence, le patriciat genevois avait et a encore une relation particulière avec son proche territoire.

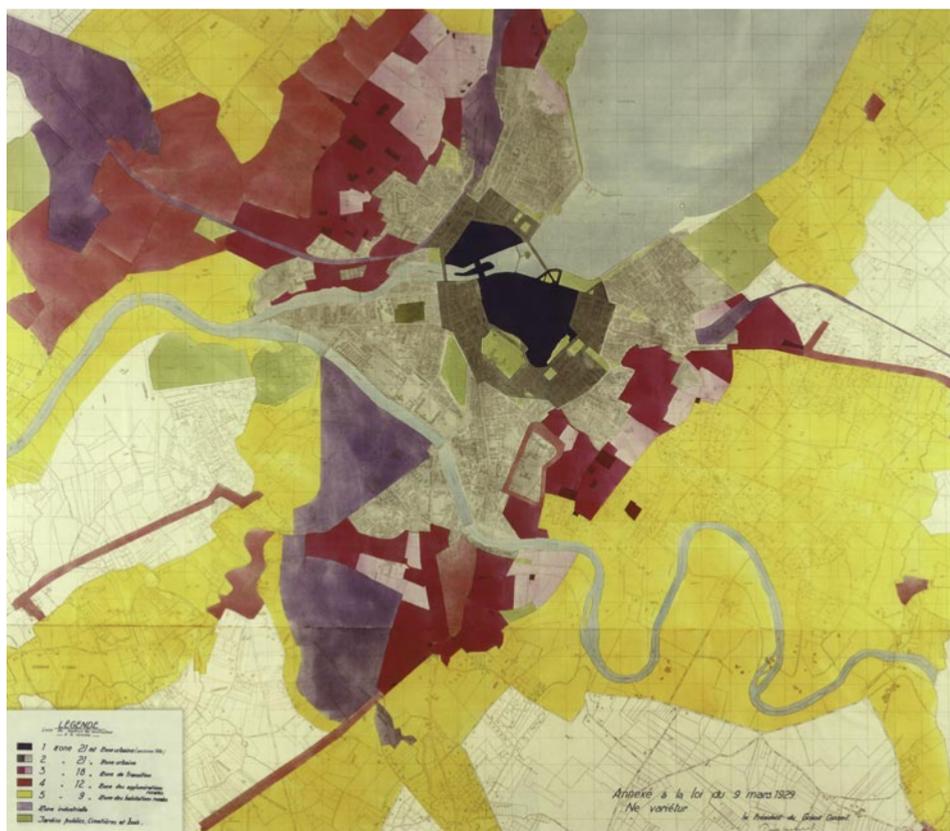
République depuis 1535, mais sans territoire, ou peu s'en faut, Genève ne s'inscrit pas dans le modèle traditionnel de la proto-industrialisation et du « Verlagsystem » (que l'on traduit improprement par industrie dispersée), puisque la jeune République ne possède pas de vastes campagnes sous sa juridiction. Terres qui auraient permis le démarrage de l'industrialisation. Ainsi, à Genève, le développement économique se fera en ville. Ce rappel n'est pas un alibi historique, mais illustre le cheminement d'une pensée. Les activités artisanales, horlogerie et métiers annexes, -La Fabrique, selon le terme consacré-, se concentrent en ville alors que la campagne est, dès le 18<sup>e</sup> siècle, considérée par une partie des élites comme un lieu de détente et d'agrément. La ville protège sa campagne et la haute bourgeoisie y possède de beaux domaines, lieux de résidence estivale.

Ce modèle, prédominant jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle mais encore valable par la suite, est probablement à l'origine philosophique de la loi de mars 1929. À cette date, le territoire cantonal est divisé en cinq zones, découpage que nous connaissons encore dans le principe, même s'il est vrai que les périmètres ont évolué. « Le plan de zone prévoit [...] les zones industrielles, déjà affectées partiellement à cet usage. Ces cinq zones – Sécheron, entre Châtelaine et Vernier, la Queue d'Arve, la Praille et à l'est de la gare de Chêne-Bourg – se situent à proximité des voies de chemins de fer existantes ou projetées »<sup>1</sup>.

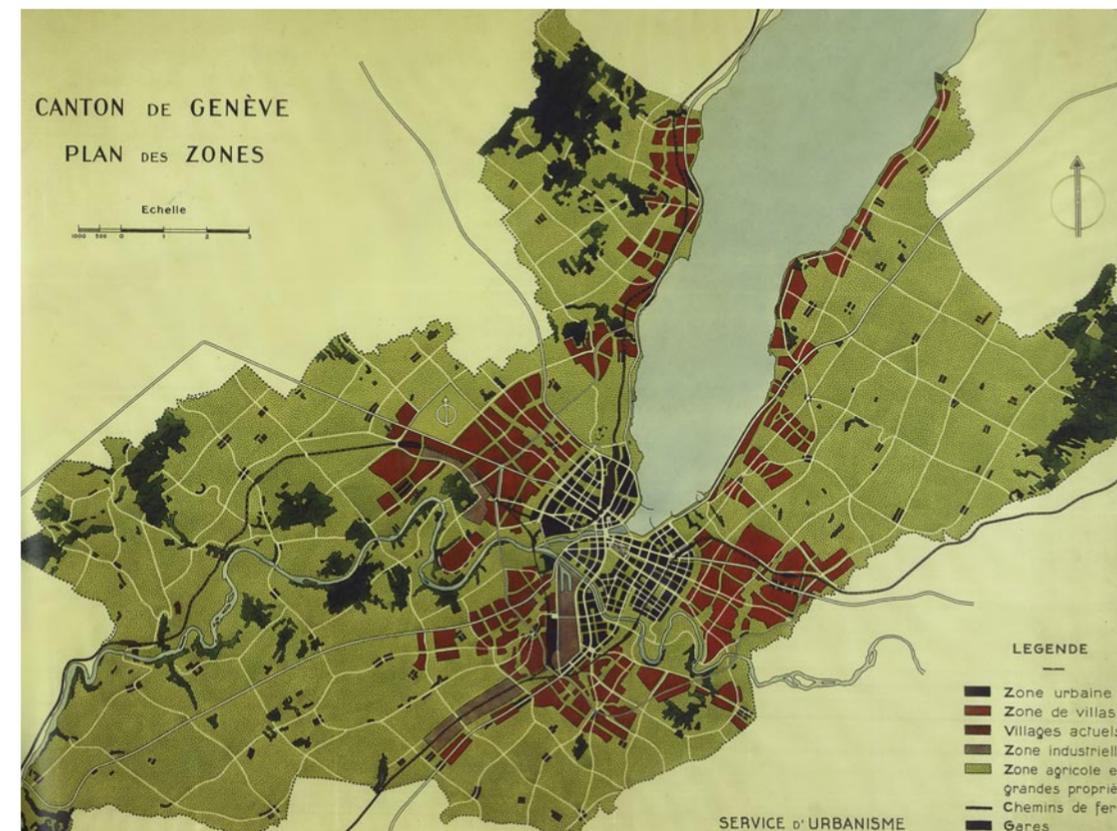
C'est dire si le phénomène est ancien et répond à un souci particulier de Genève et de gestion méticuleuse de son territoire. Pionnière en Suisse, cette loi ne reste pas dans

les tiroirs. En 1934, alors que les urbanistes planchent sur une desserte ferroviaire de Genève par le sud-ouest, on pense installer à Plan-les-Ouates des « terrains industriels », à quoi s'ajoute le port fluvial prévu non loin de la Jonction, sur la rive gauche de l'Arve. Ce projet sera affiné en 1937, avec la reprise de terrains industriels entre Sécheron et Vernier.

D'autres plans seront également imaginés. Ce sont autant d'exemples qui illustrent la volonté du législateur de répondre aux besoins du monde industriel tout en confinant les zones industrielles en des lieux précis afin de préserver sa rare campagne.



1929, plan de délimitation des zones de construction, annexé à la Loi du 9 mars, original rehaussé de couleur  
Archive d'État de Genève, VA 001/1



1937, plan des zones de construction du canton de Genève  
DAEL, 4980-600

1964, plaine de la Praille et des Acacias en cours de transformation



12

# PRAILLE- ACACIAS



1960, réalisation du chantier Citroën et prolongation de la rue des Epinettes



1961, la rue Marziano, Acacias



1961, aménagement routier à la rue Le-Royer, Acacias



1961, réalisation des canalisations à la rue Marziano, Acacias

## PRAILLE-ACACIAS

En jetant son dévolu sur la région de la Praille et de la Queue d'Arve, l'autorité cantonale concrétisait une vieille espérance, car cette zone avait été promise à un destin industriel dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le chantier de la gare de triage de la Praille est lancé, le viaduc de la Jonction achevé en 1946 et le tunnel sous le Bois de la Bâtie est percé en 1948. Rien ne s'oppose plus désormais à l'industrialisation de cette zone.

Il est même probable que les autorités cantonales et communales avaient agi en fonction de cette prochaine installation. Des terrains avaient été achetés, ou préemptés. Les communes de Genève, Carouge et Lancy avaient acquis des terrains, l'État également. Et même s'il restait des parcelles en mains privées, les collectivités publiques contrôlaient le foncier. Les différents projets égrenés depuis une quarantaine d'années, voire plus, qui imaginaient un port fluvial et une gare voyageurs ou marchandises, ou les deux à la fois, à proximité des bassins du port avaient autorisé une concentration du foncier en mains publiques.

Le quartier n'était pourtant pas vide et la Queue d'Arve, comme on nommait encore le côté ouest de la route qui la traversait, n'avait pas encore pris le nom des Acacias, réservé jusqu'alors au côté carougeois de l'axe routier. La Queue d'Arve était dévolue aux jardins familiaux et au stationnement des forains. De rares immeubles et quelques maisons individuelles y étaient implantés. Mais la transformation de cet espace était réalisable sans rencontrer trop de résistance. La loi instaurant la FIPA est votée en 1958, sans grande opposition. Il faut dire que l'industrie genevoise était en plein essor.

Le nombre des fabriques « va passer de 446 en 1944 à 529 en 1949 »<sup>2</sup>. Mais ce n'est là qu'un début. « À partir de 1950, l'industrie genevoise s'est engagée dans la voie de la prospérité. Les commandes affluent dans la métallurgie, la chimie, l'horlogerie et l'industrie alimentaire. Le problème des terrains industriels se posera avec de plus en plus d'acuité »<sup>3</sup>. La croissance est des plus remarquables.

### Évolution du nombre des entreprises et de leurs employés à Genève entre 1939 et 1965

1939		1955		1965	
entreprises	employés	entreprises	employés	entreprises	employés
4'462	27'177	4'562	39'039	3'689	46'374

Source: Claude Raffestin, op.cit., p.81-82

En un quart de siècle, le nombre des personnes occupées dans le secteur secondaire est pratiquement multiplié par 1,7, ce qui est énorme. Ce que ce tableau ne dit qu'indirectement, c'est que le processus de concentration est en marche. Si, en 1939, on comptait seulement 12 entreprises ayant plus de 200 employés et employées, le chiffre passe à 23 en 1955 et 32 en 1965. Parallèlement, les petites entreprises employant moins de 4 personnes passent de 3'282 en 1939 à 2'159 en 1965<sup>4</sup>. On pourrait affiner les calculs, mais retenons que dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie genevoise connaît une mutation sans précédent. À nouveaux jeux, nouvelles règles. La création de la FIPA répond à ce défi.

1961, aménagement de l'avenue Vibert et construction d'un passage sous voie, Carouge



16

# LES PREMIERES ANNEES

## LES PREMIÈRES ANNÉES

C'est donc en période de forte croissance industrielle que la Fondation est mise sur pied. Compte tenu de la configuration du territoire du canton de Genève, il fallait que l'État se dote d'un outil capable de contrôler le foncier. Une partie des acteurs économiques est toutefois réticente, voire hostile. Le *Journal de Genève* est critique, relevant que «le projet se préoccupe beaucoup plus des intérêts de l'État propriétaire que des industriels locataires qui, s'ils disposent d'un certain nombre de garanties non négligeables, sont soumis à une procédure sévère sinon tatillonne»<sup>5</sup>. Ces réserves n'empêchent toutefois pas la loi d'être votée.

Ce n'est qu'en 1960 que la Fondation devient active sur la scène économique. Auparavant, plusieurs points ont dû être abordés afin de la rendre opérationnelle. Ainsi, sans la Loi du 17 octobre 1958 «décrétant d'intérêt public l'aliénation au profit de l'État de Genève de divers terrains en vue de l'aménagement des zones industrielles de la Praille et des Acacias», rien n'eût été possible.

Le Conseil de fondation est formé de deux groupes. Le premier est celui des membres de droit, c'est-à-dire les représentants des exécutifs cantonaux, 3 personnes, et 1 représentant pour chacun des exécutifs municipaux des communes sur lequel s'inscrit le territoire de la FIPA, à savoir Carouge, Genève et Lancy pour ces premières années.

À ces 6 membres s'ajoutent des personnalités du monde de l'économie, au nombre de 9, nommées par le Conseil d'État. Il faudra attendre une modification de la loi, en 1998, pour que le Conseil de fondation accueille 1 membre par parti représenté au Grand Conseil.

La fonction première de la FIPA est d'accorder des droits de superficie aux entreprises répondant aux critères prévus par la loi, c'est-à-dire des entreprises actives dans la production industrielle quelle qu'elle soit. La durée du droit de superficie, afin de rassurer et de pérenniser les «superficiaires», varie dans une fourchette allant de 30 à 90 ans. Signalons que le droit de superficie peut être combiné avec la propriété par étage dès 1966<sup>6</sup>.

Compte tenu du mouvement naturel des entreprises (création/développement/concentration/cession d'activité/faillite/déménagement), une part importante de l'activité de la FIPA se concentre sur la redistribution des droits de superficie qui grèvent les parcelles.

Les revenus de la FIPA sont les loyers que paye le superficiaire, la taxe d'aménagement et d'exploitation des espaces mis à disposition et la «parité» ferroviaire pour les entreprises raccordées au rail. Le tout est calculé en fonction des mètres carrés utilisés.





1963, aménagement routiers et ferroviaires à la Praille

Durant les dix-huit mois qui séparent l'acceptation de la loi et l'entrée en force de la FIPA, on ne chôme pas. Le Conseil d'administration, sous la présidence du Conseiller d'État Émile Dupont, en charge du Département du commerce, de l'industrie et du travail, siège. Il faut nommer un directeur, le choix se portera sur Louis Ducor, et engager un secrétaire général, Georges Golay occupera ce poste. Les séances se tiennent à l'Hôtel de Ville. Lieu fortement symbolique.

D'autres employés sont engagés: une «sténodactylo», Colette Martin, ou un commis-comptable, Bernard Cuenod, sont les premiers à l'être. Trois autres employés viendront les rejoindre en 1961 et d'autres suivront, dont certains feront toute leur carrière professionnelle au sein de la FIPA. La Fondation installe ses bureaux à Carouge, d'abord

dans le bâtiment ARCOOP, puis à l'avenue Vibert au numéro 10, puis, à partir de février 1964, au numéro 26. Elle y restera jusqu'à l'automne 1982, date de son installation avenue de la Praille numéro 50.

Lors de la première réunion du Conseil, le 10 septembre 1959, on relève que la zone industrielle, qui s'étend sur près de 58 ha, est divisée en deux parties très inégales: la portion sud couvre 39 ha, alors que la partie septentrionale n'en totalise que 18. Ce n'est pas la seule différence. La question qui va occuper le Conseil pendant quelque temps est de savoir s'il vaut la peine d'équiper la portion nord en voies de chemin de fer. Cet aménagement serait coûteux et le Conseiller d'État Jean Dutoit, en charge du Département des travaux publics, estime que cela ne se justifie pas en regard des surfaces réduites de cette zone.

Rapidement on se dirige vers une décision pragmatique. La partie nord sera réservée aux usagers qui n'ont pas besoin d'une desserte ferroviaire et inversement pour la partie méridionale. C'est là qu'on installera les entreprises qui nécessitent une desserte ferroviaire. On est encore, à cette date, dans un modèle de développement industriel fortement couplé avec le chemin de fer. Rappelons, si nécessaire, qu'il n'y a pas un kilomètre d'autoroutes en Suisse à cette époque.

Tout est à faire. Il faut rédiger des contrats-types de superficie et de bail à loyer et, pour ce faire, la Fondation s'inspire des contrats de superficie constitués dans la zone industrialo-portuaire du Dreispitz à Bâle. Il faudra aussi discuter longuement avec les CFF pour savoir qui, de la FIPA ou de la régie fédérale, sera propriétaire des voies ferrées.

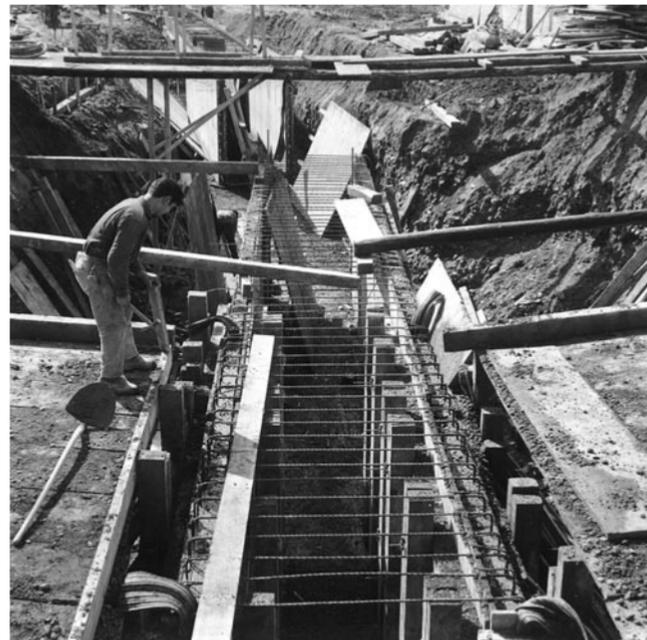
Les voies d'échanges et de stationnement en épi seront construites et entretenues par la FIPA. Les voies d'échanges seront partiellement financées par les CFF, comme le prévoit la convention entre les partenaires du 1er mai 1964. Une autre question se pose: peut-on envisager des tarifs différents pour la location de terrains? Le Conseil estime que c'est tout à fait envisageable, mais que ces différences doivent être «fondées sur des critères objectifs, tels que liaison ferroviaire ou non, plus ou moins grande proximité de l'agglomération urbaine, situation en bordure de route principale ou secondaire»<sup>7</sup>.



1964, aménagements du carrefour des Acacias, du canal de l'Aire et des canalisations électriques

On estime toutefois qu'il serait dangereux de prévoir une discrimination quant au prix de location qui serait fondée sur la situation économique du superficiaire. Certains aspects traînent en longueur. Ainsi le contrat-type de superficie, prévu pour novembre 1960, puis pour avril 1961, n'est toujours pas disponible en mai. Le Conseil refuse d'accorder un nouveau délai car cela reporterait toute décision jusqu'à l'automne «ce qui ne saurait être admis»<sup>8</sup>.

La mise en œuvre de la zone industrielle répond à un besoin réel. Entre le 29 juin 1959 et le 31 décembre 1960, la FIPA reçoit 55 demandes pour la portion sud et 58 pour la zone nord<sup>9</sup>. Les superficies requises sont importantes, respectivement 255'850 et 101'401 m<sup>2</sup>. L'intérêt est donc manifeste. Face à ce succès, la direction est confrontée à deux problèmes distincts. D'une part, il faut achever, ou parfois même entreprendre, les travaux d'équipement de base, c'est-à-dire les voies ferroviaires ou les dessertes routières,



1964, aménagement et enfouissement du canal de la Drize au sud du carrefour des Acacias

d'autre part il faut réaliser le réseau de canalisations que de tels aménagements nécessitent. Encore faut-il que le terrain soit libre de tout occupant, ce qui est loin d'être le cas. Il faudra attendre six ans pour que les forains professionnels qui occupent la Queue d'Arve soient relogés. La question du relogement des personnes est d'ailleurs importante puisqu'elle concerne 280 à 300 personnes dans la zone nord et 190 à 200 en zone sud. Au nord, il y a principalement deux catégories de personnes concernées: «les forains professionnels, auxquels un terrain doit être procuré, et les forains non professionnels, pour lesquels il est exclu d'envisager une solution sous la forme de logements dans des immeubles HLM ou des cités d'urgence». Heureusement, la gestion des 200 personnes établies dans la partie méridionale de la zone industrielle est plus simple «grâce aux logements qui seront mis à disposition dans la cité d'urgence du Val d'Arve ou dans les immeubles HLM construits par les communes de Genève et Carouge»<sup>10</sup>.



1967, travaux pour la canalisation et l'enfouissement de l'Aire

Le directeur de la FIPA revient inlassablement sur la question. Il insiste sur le fait que «le maintien du statu quo entraîne de très graves préjudices pour la FIPA et déclare qu'il est absolument nécessaire que le Conseil d'État [...] détermine le plus rapidement possible et de façon définitive le nouveau lieu de stationnement des forains professionnels»<sup>11</sup>. On pense d'abord les reloger à Aire-la-Ville<sup>12</sup>. Mais les autorités communales refusent de les recevoir. Ce sont finalement les Conseillers municipaux de Versoix, en 1966, qui acceptent d'accueillir les forains au «Molard», parcelle jouxtant la rivière<sup>13</sup>.

La longue et pénible entreprise de relogement de toutes ces familles n'empêche pas d'aller de l'avant. En juin 1961, un accord est signé avec l'entreprise Rolex pour un droit de superficie de 5'000 m<sup>2</sup> aux Acacias. Le Conseil motive son accord: «cette autorisation est accordée tenant compte de l'intérêt public évident de la société

anonyme des montres Rolex et de son actionnaire, la Fondation Hans Wilsdorf, ainsi que de l'utilisation très favorable du terrain par la construction d'un bâtiment d'une dizaine d'étages comprenant une surface utile de 13'000 m<sup>2</sup>, d'une architecture de premier ordre»<sup>14</sup>. Lors de la réunion suivante le Conseil de fondation approuve, sous réserve, le projet de l'architecte Georges Addor, bien qu'il déroge, avec ses 32 m de hauteur, au gabarit de la zone industrielle. Sagement, le Conseil attend l'accord du Département des travaux publics. C'est dans ce souci de bonne gestion du terrain que la FIPA propose un centre industriel et artisanal dans la zone industrielle nord afin «d'éviter le gaspillage de terrain»<sup>15</sup>. Cette préoccupation est récurrente.

La FIPA ne reste pas les bras croisés. Très rapidement la Fondation se voit devoir trancher en fonction du type d'entreprise. En février 1960, la Ville de Genève sollicite « le transfert d'urgence », dans la zone industrielle, d'une entreprise de combustible qui occupe « des surfaces nécessaires pour la construction d'intérêt public ou général »<sup>16</sup>. Étant donné le danger représenté par l'entrepôt de produits pétroliers « non seulement pour les industries et les commerces superficiels, mais également pour la gare de la Praille et la proche agglomération », le Conseil de fondation refuse d'accueillir ce type d'entreprise. Derrière cette demande de relocalisation se profile un enjeu important, en tout cas pour la Ville de Genève, à savoir le réaménagement de l'espace urbain. Rapidement, la FIPA est perçue non comme ce pour quoi elle a été créée, l'offre avantageuse de terrains industriels, mais comme un instrument permettant de construire la ville en ville. En mars de la même année le Conseiller administratif Albert Dussoix, représentant la Ville de Genève au sein de la Fondation, demande à la FIPA de recevoir la Brasserie Feldschlösschen qui occupe des terrains à Saint-Jean où l'on veut construire l'École de commerce. L'affaire se complique car le brasseur « refuse absolument tout droit de superficie »<sup>17</sup>. À la séance suivante, le même Conseiller demande si la Fondation ne peut pas mettre des locaux « provisoires » à la disposition des artisans travaillant le long du boulevard Carl-Vogt et de la rue du Diorama, quartier dans lequel la Ville souhaite faciliter une opération immobilière de mille appartements<sup>18</sup>. D'autres exemples pourraient être évoqués, tel le déplacement des abattoirs de la Jonction à la Praille ou celui du marché de gros de la Jonction dans le périmètre carougeois Vibert-Grosselin.

1964, mise en place des fondations après havage pour la surélévation de la voie centrale



Toutefois ces opérations de délocalisation sont freinées par la réticence de nombreux propriétaires privés encore détenteurs de parcelles dans le périmètre Praille-Acacias. C'est ce que constate le Conseil dans sa séance du 7 novembre 1960. Depuis sa création, la FIPA n'a été dotée que d'une seule parcelle et il reste encore 123 parcelles (soit 390'175 m<sup>2</sup>) qui devraient être achetées. Il faut toutefois relativiser ce chiffre, et le Conseil le fait, car parmi ces parcelles, 31 (soit 183'097 m<sup>2</sup>) n'ont pas besoin d'être acquises car elles appartiennent soit à la Ville de Carouge, soit aux CFF, soit à des sociétés déjà implantées dans la zone industrielle: la Migros, Yvar, Doria, Lucifer ou Le Rêve<sup>19</sup>. Le rôle de la direction de la FIPA semble avoir été prépondérant. Les négociations sont activement menées en vue de l'acquisition par l'État de toutes les parcelles nécessaires, ces dernières étant ensuite cédées à la FIPA à titre de dotation immobilière.

La question des accès et dessertes a toujours été au centre des préoccupations de la Fondation. L'installation de la gare de la Praille étant l'un des éléments déclencheurs de la création de la FIPA. Le bref aperçu statistique que nous présentons ci-après, dont les chiffres sont souvent en dessous de la réalité puisque le tonnage des wagons va croissant, le démontre.



1964, construction des palées de la voie centrale

#### Nombre de wagons transitant par la zone industrielle de la Praille

1966	1970	1975	1980	1985
5'147	11'449	11'009	11'934	13'337

Source: rapport de gestion de la FIPA.

La croissance de ce trafic inquiète certains membres du Conseil de fondation. Raymond Zanone, Conseiller administratif de la Ville de Carouge, demande même que les voies de chemin de fer qui desservent certains entrepôts pénètrent à l'intérieur des bâtiments « afin que le voisinage (Tours de Carouge) ne subisse pas d'inconvénients du fait du trafic ferroviaire »<sup>20</sup>.

L'aménagement de la voie express entre Tivoli et le Bachet-de-Pesay, ainsi que la couverture de la canalisation de l'Aire et de la Drize, qui va de pair avec la voie centrale, permettront une meilleure accessibilité à l'ensemble de la zone industrielle. Ce gigantesque chantier, dont on évoque l'idée en été 1962<sup>21</sup>, est dirigé par la FIPA. Il ne prendra fin qu'en 1967.

1966, les travaux de la voie centrale progressent



26

UN  
**SAVOIR-FAIRE**  
**RECONNU**



1967, les armatures métalliques de la voie centrale sont en place

## UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Le savoir-faire de la toute jeune Fondation est loué par la Ville de Genève qui, confrontée aux problèmes posés par l'évacuation des petites entreprises qui ne peuvent pas être toutes satisfaites dans le périmètre Praille-Acacias pour les raisons que nous venons d'évoquer, se propose de mettre à disposition en droit de superficie des terrains qu'elle possède, à proximité de l'usine à gaz de Vernier. La Ville de Genève resterait propriétaire du terrain, mais confierait l'aménagement et la gestion à la FIPA. L'opération est prévue pour le printemps 1962. On imagine des aménagements simples, aussi, la rente foncière au mètre carré sera-t-elle moins élevée qu'à la Praille<sup>22</sup>.

D'aucuns diront que « les entreprises qui trouveront place à Vernier sont celles qui utilisent mal le terrain, sont bruyantes, nauséabondes ou dont les constructions sont peu esthétiques »<sup>23</sup>...

La Fondation accroît peu à peu ses compétences et les autorités les reconnaissent au point que, en 1966, la FIPA est sollicitée pour « mettre sur pied les dispositions légales et un projet de statuts aux fins de créer une fondation pour la rénovation de quartiers, celui des Grottes étant le premier objectif »<sup>24</sup>.

On demande à Louis Ducor et à Rolf Fuchs, secrétaire général depuis 1963, d'établir les bases urbanistiques, techniques, financières et juridiques du programme de cette fondation. C'est ainsi que la FIPA est partie prenante dans la FAG (Fondation pour l'aménagement des Grottes), aux activités pourtant bien éloignées de ses préoccupations industrielles. En juin 1968, les statuts de la FAG, « inspirés pour l'essentiel des structures de la FIPA qui a donné pleine satisfaction lors de l'aménagement de la zone industrielle de la Praille et des Acacias » selon l'aveu même du Conseil d'État, sont rendus publics<sup>25</sup>.

Au-delà de l'éloge, il y a du concret: la FIPA n'est pas seulement l'inspiratrice organisationnelle de la FAG, mais en quelque sorte la tête pensante et active du réaménagement des Grottes. Dans une conférence prononcée devant les membres des « Intérêts des Pâquis », Louis Ducor présente le travail que la commission d'étude dont il fait partie a accompli en vue du réaménagement du quartier des Grottes, « actuellement peuplé de 1'400 ménages et 250 entreprises commerciales ou artisanales que l'on devra reloger soit sur place soit dans les environs immédiats [...] », relève le *Journal de Genève*<sup>26</sup>.

1967, achèvement de la surélévation de la voie centrale



On sait ce qu'il adviendra de ce projet d'installation d'un quartier d'affaires aux Grottes: une virulente et longue campagne démocratique empêchera la transformation de ce pittoresque quartier et la collaboration entre la FIPA et la FAG prendra fin en décembre 1975. L'entregent et le savoir-faire de la FIPA plaisent aux autorités cantonales. Lors du Conseil de fondation du 7 décembre 1964, une lettre du Conseiller d'État François Peyrot est lue: il est question d'installer une zone industrielle à Meyrin-Satigny<sup>27</sup>. C'est donc à la demande du Département des travaux publics que la Fondation entreprend une étude préparatoire pour cet aménagement. La situation foncière y est favorable: suite à un récent remaniement foncier, les parcelles dépassent souvent les 10'000 m<sup>2</sup> et mesurent même parfois entre 40'000 et 50'000 m<sup>2</sup>, les « négociations [...] seront donc relativement peu nombreuses. » Ce n'est pas tout: un récent échange de parcelles avec l'Église nationale protestante a rendu l'État de Genève propriétaire du quart de la future zone industrielle<sup>28</sup>. Etudes et tractations se poursuivent et, en 1968, lorsque le Grand Conseil est saisi de la loi, le périmètre totalise 185 ha divisés en 96 parcelles, dont 81, soit près de 140 ha, sont encore en mains privées. Dans la foulée, on imagine une zone industrielle à Plan-les-Ouates, mais, dans ce cas, la situation est complètement différente. Ni l'État ni la commune ne sont propriétaires des parcelles inscrites à l'intérieur du périmètre et l'on constate que « la mise à disposition des terrains ne pourra pas intervenir en droit de superficie et que seule leur acquisition par les entreprises intéressées peut être envisagée en l'occurrence »<sup>29</sup>. En décembre 1970, enfin, on évoque la possibilité d'installer une zone industrielle à Chêne-Thônex, dans les fameux Communaux d'Ambilly.



1968, de nombreuses entreprises ont pu s'implanter suite aux aménagements de la ZIPA



# UN BILAN DECENNAL

## UN BILAN DÉCENNAL

Nous reviendrons sur les différents problèmes que la FIPA allait rencontrer dans l'aménagement des zones industrielles de Meyrin-Satigny et de Plan-les-Ouates, ainsi que dans celui de toutes les autres zones qui lui seront confiées par la suite. Mais le bilan des dix premières années, 1960-1969, est entièrement positif: 53 entreprises sont installées dans la partie méridionale de la zone reliée au chemin de fer, même si toutes n'ont pas une desserte ferroviaire, et 40 autres entreprises occupent la partie nord de la zone. Les produits s'élèvent à près de 3 millions de francs, les charges d'exploitation à 1,5 million, ce qui permet à la FIPA, en 1969, après avoir constitué ses réserves statutaires, de verser 900'000.- francs à l'État de Genève. Cumulés, ces versements totalisent quelques 205 millions à fin 2009.

Outre ses versements à l'État de Genève, notons que durant la phase d'installation, la FIPA finance les aménagements des voies de chemin de fer, l'équipement foncier du périmètre ainsi que la modernisation de la desserte routière de la route des Jeunes.

La haute conjoncture, qui joyeusement scandait l'histoire économique de Genève, allait bientôt prendre fin. La crise de 1973-1976 allait opérer des ravages dans le tissu industriel de Genève, frappant indirectement la FIPA. Pourtant, grâce à sa présence et à sa politique en matière de droit de superficie, la Fondation des terrains industriels Praille et Acacias va jouer un rôle modérateur lors de la crise qui marque la fin des Trente Glorieuses.



1966, Genève



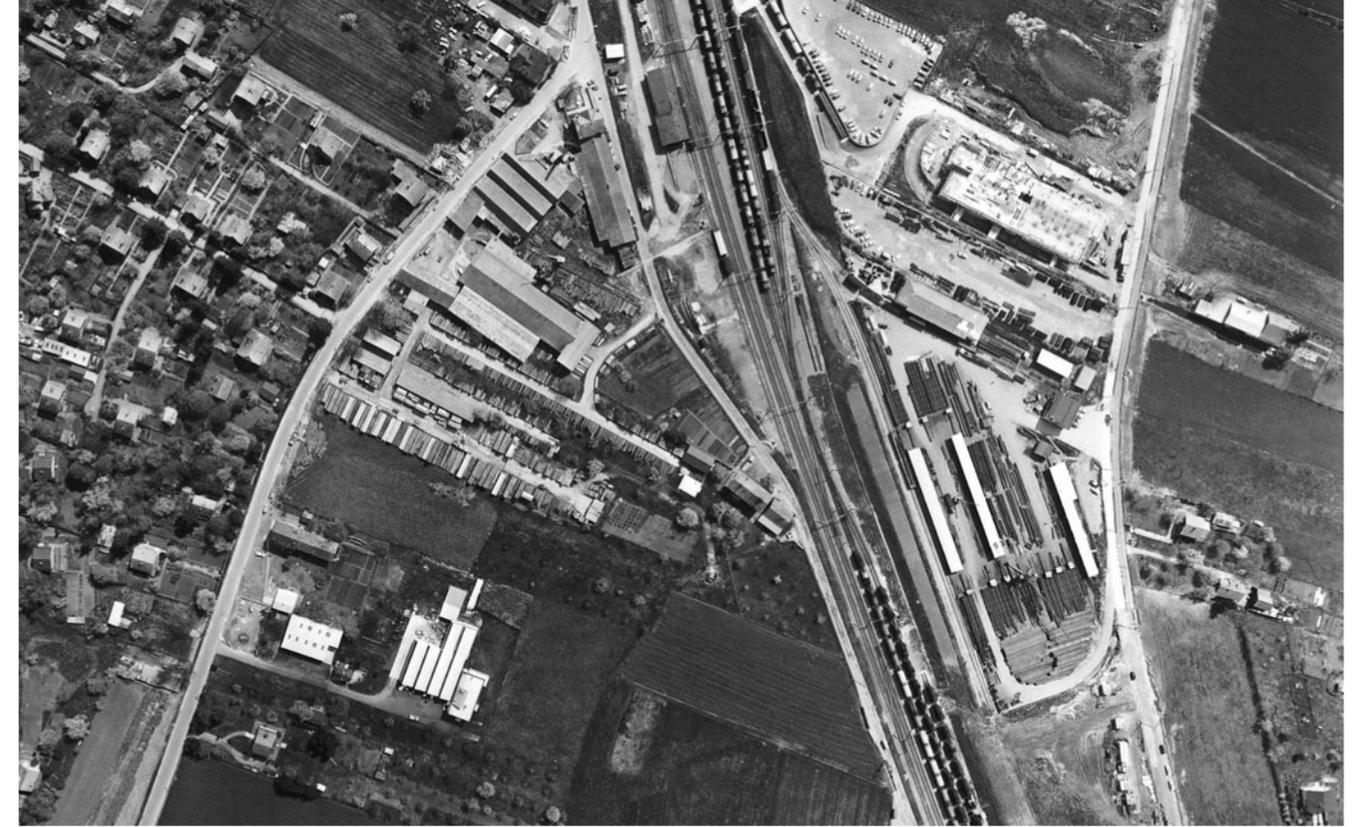
36

# GENEVE 1960-1990 CRISE INDUSTRIELLE ou DESINDUSTRIALISATION?

## GENÈVE 1960-1990: CRISE INDUSTRIELLE OU DÉSINDUSTRIALISATION ?

La croissance avait été trop belle et d'une durée assez exceptionnelle. La décennie 1955-1965 voit le nombre de travailleurs dans le secteur industriel augmenter de 20,3%, soit, de quelques 7'443 personnes. Certes, il y a des disparités entre les différentes branches, mais c'est du jamais vu. Et on ne le reverra plus. La décennie qui suit est à l'opposé: entre 1965 et 1975, la baisse des emplois industriels est de 23,3%, 10'316 personnes «quittent» la sphère des emplois industriels. Là encore, les rythmes et les scores varient selon les branches, la plus touchée étant celle de l'industrie métallurgique, qui voit sa part fondre de près de 68%. Nous n'aborderons pas les drames humains que cela représente, mais ils existent, il convient de s'en souvenir.

Comment en est-on arrivé là? Comment un passé aussi prestigieux que celui de la métallurgie peut-il «fondre» aussi rapidement? La réponse n'est pas aisée et c'est avec tact que Raymond Zanone, secrétaire général de l'Union des industriels en métallurgie du canton de Genève et ancien maire de la Ville de Carouge, ancien membre du Conseil de fondation de la FIPA s'exprime. «La réponse ne peut être la même pour toutes les entreprises. Certaines ont manqué de clairvoyance, hésitant à investir suffisamment dans la recherche de nouveaux produits et s'accrochant à des fabrications que d'autres pouvaient réaliser à des coûts inférieurs. La rapidité de l'évolution, au cours des années 1960 à 1980, les a surpris, d'autant plus que leur succès avait été grand au lendemain de la guerre.»



1965, vue aérienne du faisceau ferroviaire de la ZIMEYSA

1979, construction de nouvelles dessertes sur la zone de développement industriel et artisanal de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA)



«D'autres ont souffert de la hausse du franc suisse, de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, de la concurrence du tertiaire, du niveau élevé des salaires. [...]»<sup>30</sup> Les réponses sont multiples, on le voit, toujours est-il que Genève va perdre certains de ses fleurons: les Ateliers de Sécheron sont rattachés à Brown-Boveri et Hispano-Suiza est absorbé par une holding internationale. La liste est malheureusement beaucoup plus longue.

Seules, ou presque, les grandes manufactures horlogères demeurent, ainsi que les entreprises spécialisées dans les parfums et les arômes. D'autres branches, heureusement, se développeront, comme la microtechnique et l'aérospatiale.

Il serait pourtant erroné d'écrire que la faute, si faute il y a, est genevoise. Partout le secteur secondaire est en déclin. À Genève, ce phénomène qui touche l'ensemble des pays industrialisés, débute dans les années 1970.



### Évolution des emplois dans les industries manufacturières à Genève

	1955	1965	1975	1985	1995	2005
emplois	36'656	44'099	33'783	28'495	24'354	23'122

Sources: annuaire statistique du canton de Genève

En 50 ans, soit entre 1955 et 2005, le nombre absolu d'emplois dans l'industrie manufacturière à Genève a pratiquement été divisé par un et demi. Dans le même temps, le nombre d'emplois a fortement augmenté, passant de 91'245 à quelques 269'274. La part de l'emploi manufacturier dans le canton a ainsi passé de 40,2% à 8,6% ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes: le monde a changé, on assiste à un véritable processus de désindustrialisation, même si certaines branches, comme l'horlogerie ou la chimie, en particulier, arrivent encore à gagner des emplois.

### Évolution des emplois dans certaines branches, à Genève, entre 1965 et 2005

	1965	1985	2005
Industrie chimique	1'571	3'015	3'404
Fabrication de machines	9'433	2'903	1'887
Horlogerie	2'923	3'008	7'176

Sources: Annuaire statistique 1965 et Sébastien Blanc, « Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève », Communications statistiques, N° 35 (juin 2008)

En revanche, certaines branches, comme la fabrication de machines ou, pire encore, le secteur textile, expérimentent des chutes dont on ne se relève pas.

C'est dans ce contexte singulier, mais qui n'est toutefois pas réservé à Genève, que la FIPA devra tenir le cap. Celui-ci étant bien entendu dicté par la puissance tutélaire, c'est-à-dire l'État de Genève. Nous tenterons d'en dégager les grandes lignes.

1971, gare de la ZIMEYSA

42



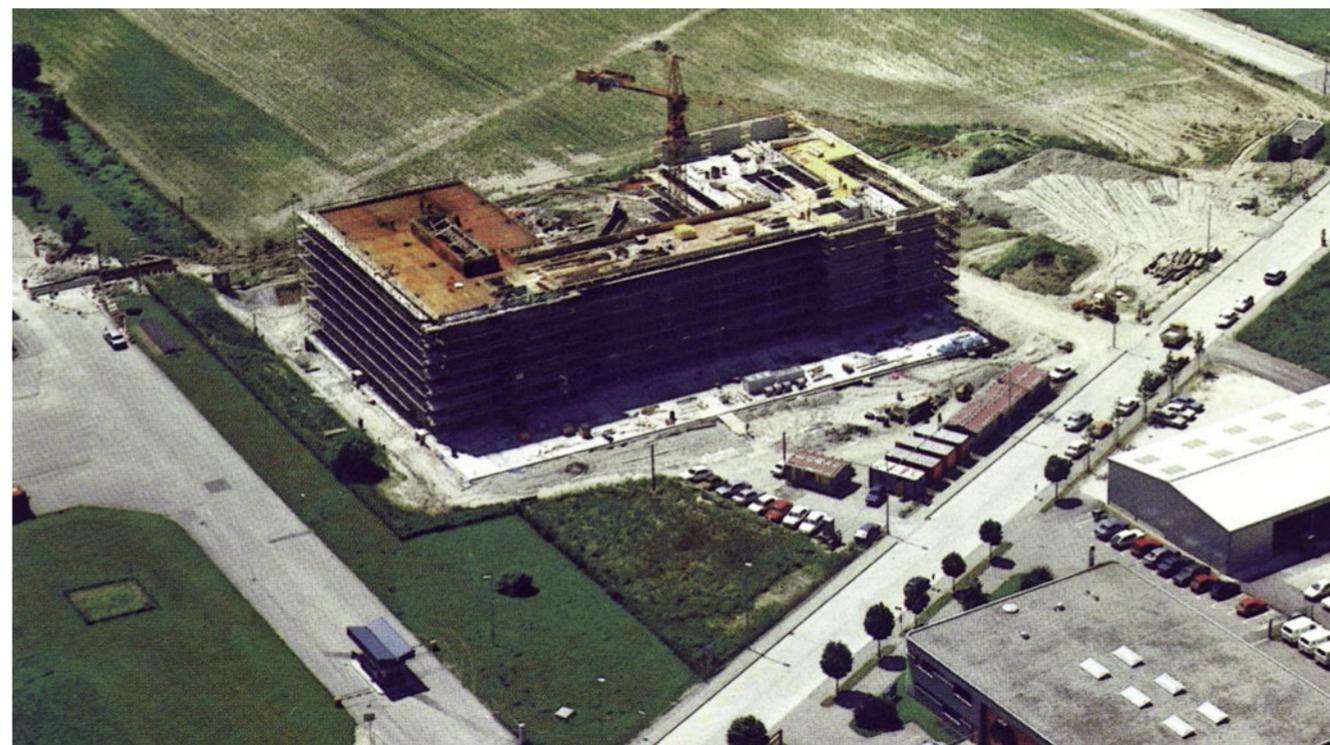
DEUX ZONES  
BIEN DIFFERENTES:  
**LA ZIMEYSA**  
ET LA ZIPLO

## DEUX ZONES BIEN DIFFÉRENTES: LA ZIMEYSA ET LA ZIPLO

L'idée d'installer une zone industrielle à Meyrin-Satigny, la ZIMEYSA, sera suivie en 1969 d'une autre proposition, celle de créer une zone industrielle à Plan-les-Ouates, la ZIPLO. Dès lors, on peut distinguer deux types de zones industrielles à Genève. Ce sont d'une part les zones industrielles ordinaires, comme Praille-Acacias, qui ont été affectées à la production industrielle au moment de la création de la Fondation en 1960, et qui ne changeront pas d'affectation. D'autre part, ce sont les zones dites « de développement » qui, grâce à la loi de 1984, viennent compléter l'offre, comme à Plan-les-Ouates ou à La Renfile à Vernier. Ainsi, certaines facilités imaginées pour les zones de développement (perception de taxes d'équipement,

cession gratuite et déclaration d'utilité publique de terrains destinés à l'équipement, etc.) semblent également convenir pour d'autres catégories d'activités<sup>31</sup>. L'essor économique justifie entièrement ces mesures. Le 23 février 1968, le Grand Conseil entérine des options fondamentales émises par le Conseil d'État, comme celle de confier à la FIPA, dont les compétences ont été accrues, l'ensemble des zones industrielles du territoire cantonal<sup>32</sup>. Ces demandes, entièrement légitimes dans la période de forte croissance de l'industrie genevoise d'avant la crise qui débute en 1972, allaient se heurter à la conjoncture peu favorable évoquée plus haut.

1986, extension de Firmenich SA sur la ZIMEYSA



1981, la densification n'est pas encore à l'ordre du jour à la ZIMEYSA



1973, chantier de Charmilles Technologies SA, ZIMEYSA

La zone industrielle Meyrin-Satigny prend forme, grâce à la volonté marquée des autorités cantonales de réserver les quelques 64 ha situés au sud de la ligne de chemin de fer aux seules entreprises qui nécessitent une telle desserte, à une politique d'achat de terrains facilitée, comme on l'a vu dans la zone par un récent remaniement parcellaire, et à des prix qui avoisinent les 60 à 70 francs le mètre carré en 1974<sup>33</sup>. Il n'en va pas de même à Plan-les-Ouates. À cette date, l'autoroute de contournement est loin d'être achevée et, malgré tout, les prix des terrains flambent. Ils passent de 35 à 40 francs le mètre carré avant la création de la zone industrielle, à quelques 110 à 120 francs au printemps 1974. Des prétentions qui rendent les négociations difficiles<sup>34</sup>.

Le renversement conjoncturel allait ainsi peser sur la mise en place de ces nouvelles zones. En 1973, il n'est pas encore certain que la future ZIMEYSA sera raccordée au chemin de fer<sup>35</sup>. On hésite, on tâtonne. On ne sait pas vraiment ce qui se fera entre Meyrin et Satigny. Le Département des travaux publics demande à la FIPA « d'entreprendre une étude en vue d'implanter des dépôts d'entreprises dans les zones industrielles de Meyrin-Satigny et de Plan-les-Ouates »<sup>36</sup>. La Fondation estime que l'installation de dépôts « serait en contradiction formelle avec la décision sans équivoque prise par le Conseil d'État le 19 septembre 1973 »<sup>37</sup>. Quant à Gustave Morex, qui représente la commune de Plan-les-Ouates, il estime qu'il est « absolument indispensable que les pouvoirs publics trouvent une solution au problème des dépôts d'entreprises »<sup>38</sup>. Le temps passe et la situation n'évolue pas. En 1976, le Conseil de fondation estime qu'il est difficile de mettre sur pied des programmes de construction.



1987, extension de Dupont de Nemours SA, ZIMEYSA

On constate, par exemple, que les demandes de locaux émanent surtout d'entreprises « de mécanique automobile et très peu de petits industriels et d'artisans »<sup>39</sup>. En fait, il y a surabondance de locaux industriels à louer sur l'ensemble du canton. C'est ce que constate le Conseil de fondation à l'été 1976: « Les demandes sont nombreuses, surtout pour les petites et très petites surfaces, mais aucune affaire n'a pu être conclue récemment. »<sup>40</sup> À l'hiver, la direction revient un peu en arrière et propose que des dépôts d'entreprises soient « fixés éventuellement [...] dans la zone d'extension de la zone industrielle de Plan-les-Ouates »<sup>41</sup>. C'est finalement le Conseil d'État qui tranchera, en mars 1977. Les dépôts d'entreprises du secteur de la construction et les aires de stockage de voitures seront aménagés dans la zone de bruit de l'aéroport. Corollairement, les dépôts sont exclus des zones industrielles avec, il est vrai, des dérogations possibles, surtout en cas de relogement d'entreprises<sup>42</sup>. C'est dans ce contexte que prend place l'aménagement de nouvelles zones industrielles, au Bois-de-Bay (Satigny) et à Mouille-Galland (Vernier, Meyrin, Satigny), ce dernier site étant particulièrement prévu pour des dépôts<sup>43</sup>.

Les superficies gérées par la FIPA en attirent plus d'un. Ils sont souvent éconduits. Ainsi, Conforama, qui souhaite s'installer à Plan-les-Ouates, voit sa demande rejetée au motif que l'État et la FIPA « sont opposés à l'implantation dans ces zones de centres commerciaux ou de locaux de vente non liés directement à l'activité d'entreprises [industrielles ou artisanales ou assimilées (laboratoire par exemple)] »<sup>44</sup>. Il en va de même à la zone industrielle de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA), où le Tennis club de Satigny souhaite aménager six courts dans le périmètre<sup>45</sup>. D'autres encore seront récusés. En revanche, en 1983, les milieux de l'automobile auront plus de chance. Il faut dire que le Conseiller d'État Alain Borner plaide en leur faveur, arguant que si l'on veut garder le Salon de l'automobile à Genève, réaliser un nouveau Palexpo et conserver la présence à Genève d'importateurs de voitures pour la Suisse, il convient de leur accorder des espaces de stockage<sup>46</sup>.



# DES ZONES A VIVRE

## DES ZONES À VIVRE

La relocalisation des entreprises genevoises en zones industrielles prend forme. Le tableau qui suit en souligne les étapes.

### Évolution du nombre d'entreprises installées en ZI

	1980	1982	1984	1986	1988	1990
ZIMEYSA	37	46	60	100	101	105
ZIPLO	35	41	37	38	44	44

Sources : Rapports de gestion de la FTI

Pour cette époque, nous savons que les deux nouvelles zones industrielles offrent 6'794 postes à la ZIMEYSA et 1'689 à la ZIPLO<sup>47</sup>. Ces emplois, dans une aire géographique tout de même périphérique, génèrent d'importants problèmes de transports. En novembre 1983, le maire de Satigny, Jean-Jacques Portalès, membre de droit du Conseil de fondation, se fait l'écho des difficultés liées au manque de transports publics dans la ZIMEYSA et des « conséquences de cette situation pour le personnel ainsi que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs »<sup>48</sup>. L'Association des entreprises de la ZIMEYSA, l'AZI, abonde dans ce sens. Les Transports publics genevois (TPG) avaient pourtant tenté de répondre à cette demande entre 1979 et 1981 mais, en raison des faibles taux de fréquentation de la ligne mise en service, avaient renoncé à desservir la zone industrielle. Au fil des ans, le nombre d'entreprises présentes augmente notablement (il double entre 1980 et 1983) et la question revient plusieurs fois sur le tapis. Les TPG arguent ne pas avoir de véhicules en suffisance pour desservir la zone et conseillent à la Fondation de se tourner vers les CFF. Christian Grobet, Conseiller d'État, laisse entendre que « l'État pourrait envisager, soit une participation aux frais de construction d'une nouvelle gare à établir dans la zone, soit une prise en charge partielle des frais d'exploitation de navettes ferroviaires supplémentaires »<sup>49</sup>.



1977, chantier de Jean Gallay SA, zone de développement industriel et artisanal de Plan-les-Ouastes (ZIPLO)



1971, chantiers de Renault SA et de l'Oréal (Suisse) SA, ZIPLO



1974, emplacement à valoriser, ZIPLO



1992, l'extension de la ZIPLO se situera à proximité immédiate de l'autoroute de contournement

En mai 1985, la situation n'a toujours pas évolué<sup>50</sup>. Ce n'est qu'en 1987 que les CFF proposeront un arrêt à la ZIMEYSA<sup>51</sup>, et c'est au printemps de cette même année que les TPG assureront la desserte de cette zone et mettront en place la ligne de bus 4-44 vers la ZIPLO<sup>52</sup>.

Si la question des transports tracasse les employés et agace les riverains par le flux croissant de véhicules privés, la question du manque d'infrastructures à disposition des employés fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, à l'automne 1986 par exemple, alors que la discussion porte sur l'installation d'un café-restaurant dans l'immeuble Acacias-Centre, on constate qu'il y a « peu de cafés dans la zone industrielle » et un seul à la ZIMEYSA<sup>53</sup>.

On invoque la prudence, car il y a des établissements dans le voisinage. Mais le Conseiller d'État Jean-Philippe Maitre rétorque qu'il faut assurément « trouver des solutions équilibrées », mais que « les besoins des employés sont indéniables »<sup>54</sup>. Pourtant, on décide de ne pas tolérer un « restaurant – tea-room » au rez-de-chaussée de l'immeuble industriel et artisanal Acacias-Centre « afin de ne pas attirer en ce lieu une multitude de clients non utilisateurs de l'immeuble ».



2008, mise en valeur de l'extension de la ZIPLO

Parallèlement, on évoque des problèmes de stationnement et de circulation<sup>55</sup>. La situation n'évolue guère. Dans un rapport demandé par Jean-Philippe Maitre et discuté en mai 1992, on apprend que le Département de l'économie publique « a examiné de nouvelles mesures propres à rendre les zones industrielles genevoises d'une part, mieux adaptées à l'évolution économique, et d'autre part socialement plus proches des besoins de leurs utilisateurs »<sup>56</sup>.

Pour certains, les zones industrielles constituent des « ghettos ». Il manque des tea-rooms, des cafés, des restaurants, des brasseries, des guichets bancaires, des offices postaux, etc, mais aussi des boulangeries, des épiceries, des blanchisseries, des coiffeurs, des garderies d'enfants<sup>57</sup>. Des demandes légitimes, et qui n'ont rien d'extravagant.

1971, vue aérienne de la ZIPLO



54

# UNE GESTION EVOLUTIVE



1991, des espaces sont encore disponibles à la ZIPL0



2008, des entreprises prestigieuses sont implantées sur cette zone quelques années plus tard

## UNE GESTION ÉVOLUTIVE

En 1963, la Ville de Genève mandate la Fondation pour mettre en œuvre les espaces industriels qu'elle possède sur le territoire de Vernier; en 1968, elle lui donne un droit de regard sur la rénovation des Grottes, en 1984, le Conseil d'État élargit les compétences de la FIPA en ce qui concerne la gestion et l'étendue des zones industrielles.

La Fondation est devenue l'élément fédérateur du Département des travaux publics, qui gère l'aménagement du territoire, et du Département de l'économie publique, qui met en œuvre la politique industrielle de l'État. Il est

donc assez naturel que la FIPA<sup>58</sup> soit sollicitée pour élaborer une politique générale en matière de promotion, de coordination de l'action des pouvoirs publics et d'information des milieux intéressés, comme le Conseiller d'État Alain Borner en défend le projet. L'État ne veut en effet ni créer un nouvel organisme, ni recourir à l'Office pour la promotion de l'industrie (OPI) dont les capacités d'intervention sont limitées à la promotion des produits.

Le député Pierre Wyss-Chodat, qui siège au Conseil de fondation, s'oppose à cette proposition qui, dit-il, ne correspond pas aux intentions exprimées par le Conseil d'État. Le député prétend que le rôle de la FIPA ne réside pas dans « la création de nouvelles structures de liaison et de concertation en matières économiques »<sup>59</sup>. Mais après une longue et franche discussion, la proposition du Conseiller d'État est malgré tout acceptée par 7 voix et 2 abstentions.

Louis Ducor, nommé directeur en 1960, quitte la direction de la FIPA en 1982. C'est un tournant. Gérard Sallin le remplace à la tête de la Fondation. C'est en cette même fin d'année 1982 que la Fondation quitte l'avenue Vibert pour s'installer au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 50 de l'avenue de la Praille, où elle est encore à ce jour. Lieu fortement symbolique puisque situé au point de rencontre entre la partie nord et la partie sud de la zone pionnière Praille-Acacias.



C'est donc au nouveau directeur, Gérard Sallin, qu'il incombera d'organiser la fête marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de la FIPA. On imagine une plaquette historique. Christian Grobet aurait préféré, lui, qu'une exposition de photographies soit organisée, une telle manifestation ayant plus d'impact sur le public qu'une brochure<sup>60</sup>. Finalement, des visites d'entreprises, une plaquette intégrée au rapport de gestion de 1984 et un déplacement à choisir seront au menu. Plutôt qu'un voyage dans la région bâloise ou une visite de zones industrielles sous franchises en Angleterre<sup>61</sup>, c'est une visite du port fluvial de Lyon qui sera retenue afin de marquer cet anniversaire.

1963, vue aérienne de la zone industrielle et artisanale du Lignon (ZIL)



# LE LENT CHEMIN VERS LA MIXITE

## LE LENT CHEMIN VERS LA MIXITÉ

Créée afin de soutenir l'essor de l'industrie manufacturière de Genève, la FIPA va peu à peu devenir un acteur incontournable de la politique industrielle genevoise. Mais, en un demi-siècle, le monde économique, inévitablement, change. Dès l'origine, les centres commerciaux sont exclus des zones industrielles et, rapidement, certaines entreprises, notamment celles qui stockent des matières jugées dangereuses – tel le pétrole – ne sont pas admises dans les périmètres industriels.

La question de la mixité des activités dans la zone industrielle se pose lorsque le Conseil d'État demande à la Fondation de lui remettre les immeubles, disons plutôt des bâtisses, qu'elle possède au chemin de Ternier/Marziano, à la Queue d'Arve, « même si la mise à disposition d'immeubles à des fins d'habitation est [...] contraire au but de la FIPA ». Les juristes de la Fondation y sont favorables, mais les membres du Conseil, Christian Grobet, Jean Montessuit et Pierre Raisin, refusent de vendre ces parcelles à l'État; ils arrivent à convaincre le Conseil de fondation de conserver ces biens mais consentent à les mettre à disposition de l'État à titre provisoire, et ce « gratuitement », afin d'y loger des saisonniers<sup>62</sup>. Signalons que ces immeubles d'habitation sont encore en place en 2010. La maîtrise du foncier prime. On le comprend, c'est l'essence même de la Fondation. Pourtant la FIPA se montre parfois sourcilieuse envers des superficiaires qui, ayant trop d'espace, souhaitent en sous-louer une partie. Tel ce carrossier qui, en 1984, ayant 50% de son espace en trop, le loue au Conservatoire de Musique afin qu'il installe son école d'art dramatique<sup>63</sup>.

1966, travaux d'aménagement à la ZILI



Suite à cet événement, le Conseil souhaite « surveiller de plus près l'affectation des locaux loués par des entreprises »<sup>64</sup>.

Les membres du Conseil de fondation défendent à tout prix les buts industriels de celle-ci. Ainsi, les premières demandes de l'UBS, qui souhaite installer « une école de banque » et une « agence » dans le secteur Praille-Acacias, sont rejetées<sup>65</sup>. En revanche, un autre aspect du projet de la même banque comportant des activités « secondaires », (23% des emplois), telles que l'impression de documents, des tâches « non essentiellement administratives » (16% des postes) et le solde « essentiellement administratif » (61%), le tout sur une surface de plancher de 72'000 m<sup>2</sup> est, en juin 1984, jugé compatible avec les buts de la FIPA<sup>66</sup>. Le Conseiller d'État Christian Grobet estime que la Fondation devrait pouvoir accepter des activités administratives à ses confins<sup>67</sup>. Personne n'est dupe, mais l'on estime que « le projet revêt des intérêts économiques considérables et comporte des qualités techniques et formelles incontestables »<sup>68</sup>. Il convient donc de rendre juridiquement possible cette requête, ce qui sera fait. Le Centre UBS est à la marge de la zone industrielle, ceci expliquant cela. Il y a là une réelle avance vers la mixité, mais celle-ci ne trouvera réellement un début de validation que lors de la motion déposée, en juin 1990, par Philippe Joye, futur Conseiller d'État, mais pour l'heure député, demandant « une mixité importante » dans les zones industrielles.



1966, construction d'un centre industriel et artisanal sur la ZILI

Par ailleurs, l'évolution des métiers industriels provoque encore des questionnements: est-ce qu'une société d'informatique travaillant essentiellement pour des entreprises industrielles « dont certaines de renom », peut s'installer dans le périmètre de la FIPA? Le Conseil juge le cas « limite » et finalement refuse la candidature par « souci d'honorer une égalité de traitement rigoureuse »<sup>69</sup>. Le rigorisme affiché dans cet exemple marque tout de même les esprits et le Conseil de fondation charge la direction, en juin 1989, « de présenter des propositions de critères qui pourraient permettre à FIPA [sic], le cas

échéant, d'accepter en zone industrielle certaines entreprises travaillant par exemple dans le domaine de l'informatique et qui auraient, bien qu'étant des entreprises tertiaires, des liens, à un égard ou à un autre, avec l'industrie »<sup>70</sup>. Le Conseiller d'État Jean-Philippe Maître estime même que ces critères devraient être mis au point en collaboration avec le Département de l'économie publique qu'il dirige et l'OPI. Ils formeront ainsi « la base d'une doctrine laquelle, une fois approuvée par le Conseil d'État, s'appliquera à l'ensemble des zones industrielles du canton »<sup>71</sup>.



L'ouverture devient un enjeu politique. C'est la motion déposée par le député au Grand Conseil Philippe Joye, en juin 1990, qui réactive la discussion au sein de la Fondation qui, en novembre 1990, aborde la question des mutations du monde économique. On constate, enfin est-on tenté de dire, que le monde change, « que les entreprises secondaires (chimiques par exemple) tendent à évoluer en direction du secteur tertiaire et qu'au contraire des entreprises tertiaires (banques par exemple) peuvent accéder partiellement au secteur secondaire »<sup>72</sup>. On souhaite explorer plus avant cette zone « grise » et forger une « éventuelle » nouvelle doctrine en la matière. Tout le monde ne semble cependant pas convaincu.

D'aucuns arguent en effet que, puisque la demande de location de locaux industriels et artisanaux a fléchi, on pourrait être plus flexible envers les brasseries ou autres restaurants. Ce que la Fondation refuse, argumentant à juste titre que les demandes se portent essentiellement sur des rez, locaux les plus demandés par les entreprises<sup>73</sup>. La question de la mixité (des activités) au sein même des zones industrielles ne fait toujours pas l'unanimité. Un rapport, commandé par Jean-Philippe Maitre, estime que la mixité « risquerait d'anéantir les heureux résultats de plusieurs décennies d'efforts des autorités », mais admet que l'ouverture des zones industrielles « aux entreprises de l'informatique ou analogues serait de nature à sauvegarder l'existence d'une partie de l'industrie genevoise et surtout à compléter et stimuler les conditions souhaitables de son développement futur. » Prudents, les rapporteurs prennent le soin de préciser que « l'ouverture éventuelle devrait toutefois rester rigoureusement contrôlée dans l'intérêt de l'industrie elle-même »<sup>74</sup>. Ouverture oui, mais circonspection surtout.

En décembre 1993, on évoque en Conseil le fait que le Conseil d'État examine l'opportunité de confier à la FIPA des fonctions élargies. « Une telle perspective permettrait de mener dans l'ensemble de notre canton une politique cohérente d'aménagement du territoire en faveur, prioritairement, de l'industrie, de l'artisanat et, accessoirement, d'activités « assimilées » ou admises à titre exceptionnel, en raison de leur faculté de servir plus aisément les besoins des utilisateurs des zones concernées (guichets bancaires, offices postaux, café-tabac-journaux, garderies d'enfants, etc.)<sup>75</sup>. D'autres rapports sont rédigés, mais la problématique ne change guère<sup>76</sup>. D'autres suivront, on y reviendra.

La discussion n'est pas close pour autant, et elle continue mais sous une autre forme. Personne ne conteste plus le changement significatif du monde industriel. Dans certaines entreprises, les « commerciaux » égalent et parfois surpassent le nombre d'emplois manufacturiers. C'est ainsi que la notion « industries, arts et métiers » évolue avec le temps et que la répartition des emplois, à l'intérieur

de ces catégories, change. En 1985, les zones industrielles regroupaient 31'061 emplois, soit le 12,7% du total des emplois. En d'autres termes, les zones industrielles concentraient 43,5% des emplois de l'industrie des arts et métiers. En 2005, les zones industrielles, qui désormais s'étendent sur quelques 804 ha, accueillent 52'730 emplois, soit le 19,6% du total des emplois cantonaux<sup>77</sup>. Mais à cette date, les emplois relevant du tertiaire sont majoritaires, même dans les zones industrielles. Il y a 24'111 emplois qui relèvent du secteur secondaire, soit 45,7%, et 28'619 emplois qui relèvent du secteur tertiaire, soit 52,3%. Il y a de belles distorsions: sur les 14 zones industrielles prises en compte, 6 concentrent plus d'emplois du tertiaire que du secondaire, la palme revenant à Sécheron qui occupe 17 personnes dans le secondaire et 1'234 dans le tertiaire. Notons au passage que les 18'978 emplois de la ZIPA, dont il sera plus loin question, puisqu'au cœur du projet de développement Praille-Acacias-Vernets (PAV), sont ventilés comme suit: 29,2% dans le secondaire et donc 70,8% dans le tertiaire<sup>78</sup>.

1967, le centre industriel et artisanal sur la ZILI est achevé



1968, la ZILI se densifie

En vingt ans, la situation a donc notablement évolué. Le rapport « Mixité dans les zones industrielles? », de novembre 1996, est probablement l'outil qui permet une réflexion pluridisciplinaire sur les contraintes économiques, l'aménagement du territoire – élément central vu la petitesse de l'espace genevois – et la gestion des zones industrielles. Le monde a changé, il convient dès lors de s'adapter. Aurait-on imaginé d'évoquer la possibilité de permettre l'implantation de « quelques centres commerciaux sur des sites stratégiques en zones industrielles » en 1985? Certainement pas. C'est pourtant un des points du rapport. Certes, on réserve encore les grandes zones – ZIMEYSA, ZIPLO, ZIPA, ZIMOGA, ZIBAY et de la Plaine – aux seules activités industrielles. En revanche on tolère « une certaine mixité » dans les plus petites zones. Mais la brèche semble ouverte, les statistiques de l'emploi de 2005 le montrent.

Peu à peu, les « directives concernant les activités admissibles dans les zones industrielles », émises en septembre 1992, s'ouvrent. À cette date, le Conseil d'État considérait « que le temps était venu pour une « ouverture » partielle des zones industrielles genevoises à trois catégories d'activités:

- « informatique » et activités analogues,
- activités liées à la formation ou au perfectionnement professionnel dans l'industrie,
- activités de « services » directement nécessaires aux utilisateurs des zones industrielles ».

C'est ce que l'on pouvait lire dans le communiqué de presse du 3 septembre 1992. Quelques quatorze ans plus tard, en 2005, un groupe de travail reprend la question et planche à nouveau sur une plus grande ouverture, même si d'aucuns imaginent pouvoir codifier les parts de surface de bureaux admises dans certains projets de construction. Quant à l'implantation de logements en zones industrielles, on évoque la loi sur la protection de l'environnement, en particulier la question du bruit, ce critère s'appliquant évidemment aux crèches. Mais les règles changent. Il est de plus en plus question « d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale et technologique ». La troisième révolution industrielle devient une réalité dans l'aménagement du territoire genevois.



# LAFTI, ON DENSIFIE'

## LA FTI, ON DENSIFIE

D'une vaste zone d'environ 200 ha, formée de deux triangles qui se rejoignent en un point, les activités industrielles du canton de Genève ont finalement été regroupées en huit zones – ZIBAY, ZILI, ZIMEYSA, ZIMOGA, ZIPA, ZIPLO, ZIRIAN, ZODIM – et en une multitude de petits sites. Tant et si bien que, chemin faisant, la raison sociale de cet ensemble, «Fondation des terrains industriels Praille et Acacias (FIPA)», ne correspondait plus à la réalité. Curieusement, il faut attendre plusieurs décennies avant que l'on se penche sur la question. Ce n'est en effet qu'en février 1996, sous l'impulsion de Jean-Philippe Maitre, que la FIPA devient la FTI, la Fondation pour les terrains industriels de Genève<sup>79</sup>, nom qui devient officiel le 6 décembre 1996. Cette nouvelle raison sociale entraînera la création d'un nouveau logo<sup>80</sup>.

À cette extension géographique volontaire, le plus souvent appuyée sur une desserte ferroviaire ou autoroutière qui en facilite l'accès, vient s'ajouter un souci récurrent de ne pas gaspiller l'espace. En 1962 déjà, alors que la FIPA étudie la possibilité de construire un centre industriel et artisanal dans la région des Vernets, on demande «d'éviter le gaspillage du terrain»<sup>81</sup>. C'est donc une préoccupation constante de la FIPA. Jean-Philippe Maitre le reconnaît du reste volontiers lorsqu'il déclare que «la politique de densification des zones industrielles a eu un effet positif en ce sens qu'elle a conduit à la mise à disposition sur le marché de locaux industriels et artisanaux à l'étage, à des prix relativement abordables»<sup>82</sup>. À se promener à travers les différentes zones industrielles de Genève, on ne peut que constater des différences importantes dans la densité du bâti.

2002, coefficient d'utilisation du sol des zones industrielles gérées par la FTI (source FTI)





2008, la ZIPLO aménagée de façon fonctionnelle et moderne

Certes, les manufactures, usines et autres fabriques sont généralement des édifices composés d'un hangar au rez et d'un petit immeuble administratif, sur un ou deux étages. Tel est l'aspect traditionnel du bâtiment industriel. La réalité est souvent toute autre. Voyez l'immeuble Rolex aux Vernets, ou de multiples autres exemples dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates. La verticalité prime. Mais ailleurs, et parfois même juste à côté des cas cités, la ligne horizontale des édifices prédomine. L'affaire serait partout ailleurs anecdotique, mais vu la rareté du terrain, la densité prend à Genève un sens important. L'indice d'utilisation du sol en zones industrielles varie énormément. Il est de 1,01 pour la ZIPA, de 0,72 pour la ZIPLO, mais tombe

à 0,29 pour la ZIMOGA et chute à 0,14 pour la ZIBAY (Source FTI, 2007). C'est dire si les contrastes sont importants. Il y a là des réserves de densification importantes.

Un retour en arrière s'impose. À l'origine, la Fondation recevait en dotation immobilière les terrains que l'État de Genève avait achetés dans le périmètre de la première zone industrielle Praille-Acacias. Puis, à partir du 13 décembre 1984, date de l'instauration de la Loi générale sur les zones de développement industriel, la FIPA, puis la FTI, ne recevront plus de terrains en dotation mais se verront confier la gestion des grandes zones de développement industriel de Genève.



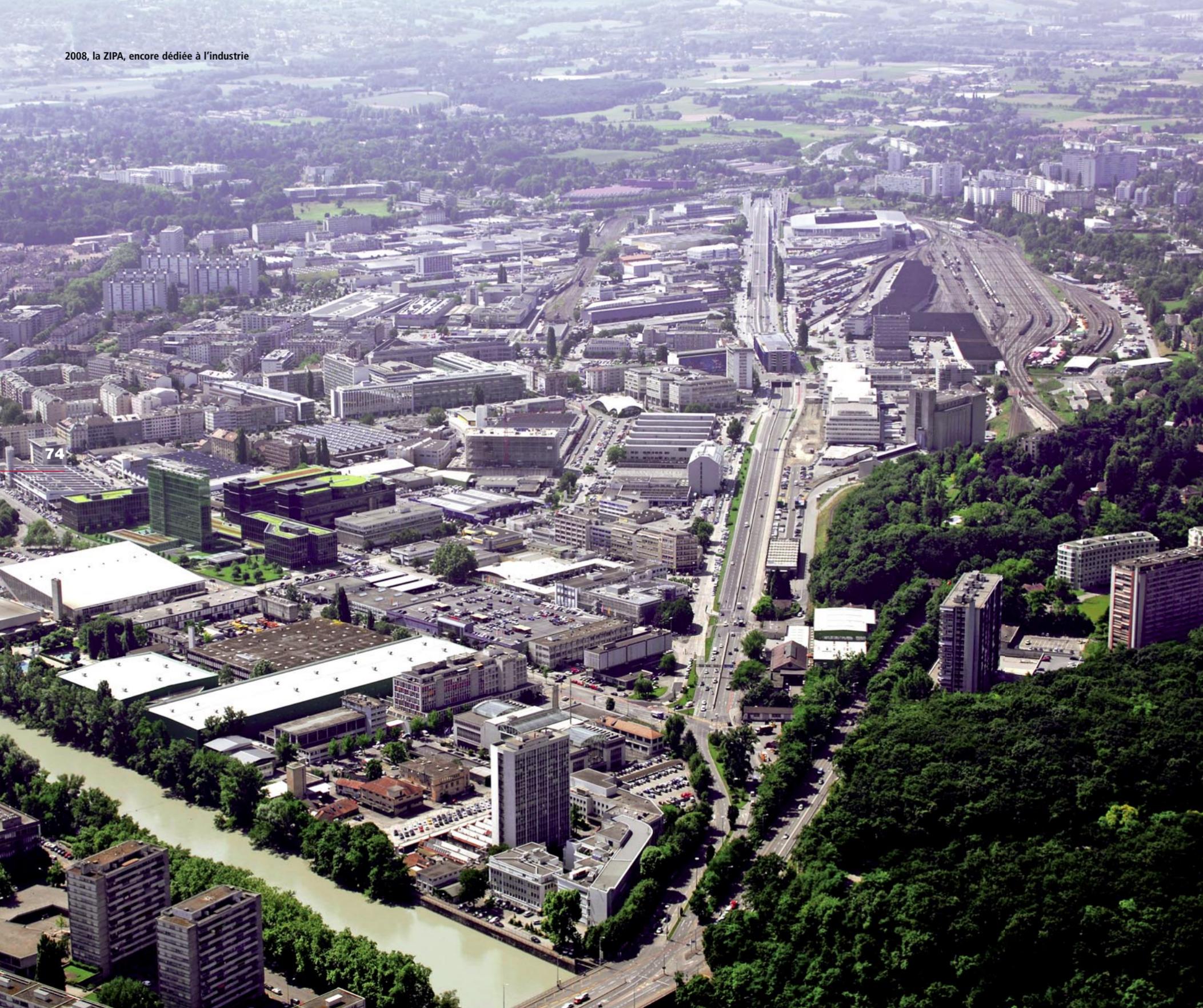
1987, chemin du Pré-Fleuri à la ZIPLO

Sur le terrain, la situation est contrastée. Dans la ZIPA, la FTI est à ce jour propriétaire des terrains (à hauteur d'environ 90%), grevés pour la plupart de droits de superficie, alors que dans la ZIMEYSA et la ZIPLO, droits de superficie et propriétés privées cohabitent. Signalons enfin que, pour les autres zones industrielles, la FTI dispose d'un mandat de gestion, mais elle peut, avec ses ressources financières, se porter acquéreur de terrains ou bâtiments industriels. La maîtrise du foncier par le politique est la règle.

La nomination de Philippe Moeschinger, dès le 1er août 1996, à la direction de la FIPA marque un tournant pour la Fondation. Il succède à Gérard Sallin, directeur entre 1982 et 1995, Rolf-Herman Fuchs ayant assuré la direction ad interim au départ de ce dernier. Le nouveau directeur

a la lourde tâche de mettre en œuvre les idées souvent novatrices du Conseiller d'État Jean-Philippe Maitre, qui préside avec brio la Fondation depuis 1985 et dont la politique sera poursuivie par ses successeurs, les Conseillers d'État Carlo Lamprecht, Robert Cramer et Pierre-François Unger. Outre l'application des actions d'avenir voulues par le Conseil d'État, Philippe Moeschinger et son équipe élaboreront avec talent la nouvelle image de la FTI, suite à la directive de changement de raison sociale, et mettront en place de nouvelles facilités pour leurs clients, comme un site Internet proposant des objets immobiliers disponibles en zones industrielles, pour ne citer qu'un exemple élayant notre propos.

2008, la ZIPA, encore dédiée à l'industrie



LE  
PAV

## LE PAV

Le grand enjeu du développement de Genève dans la région Praille-Acacias débute tout à fait modestement en novembre 2005, lorsque le Conseil vote un crédit d'étude de 50'000 francs<sup>83</sup>. Cette ligne budgétaire est si discrète qu'elle ne soulève aucun débat. Il faut en effet attendre le 30 juin 2006 pour que le Conseil de fondation évoque la question<sup>84</sup>. Celle-ci ne semble donc pas emballer la Fondation. On la comprend. D'une zone industrielle pionnière – en 1960 – qui a vu la mixité s'installer fortement dans son périmètre au cours du temps, les autorités veulent faire une zone « mixte », certes, mais cette mixité-là ne correspond pas avec les ouvertures concédées, durant son histoire, à la tertiarisation voulue par les réalités industrielles. La mixité dont on parle semble marquer la fin – mais l'on avance à mots couverts – d'une mixité faite de logements, de centres de recherches et de quelques lieux de production. Le glissement sémantique est patent. Le logement devient une des préoccupations majeures d'une ville en plein essor.

Le master plan du bureau Ernst, Niklaus et Fausch réorganise l'ancien périmètre Praille-Acacias, en le débordant, pour l'instant, sur son flanc oriental, entre la route des Acacias et l'avenue Alexandre Gavard, périmètre qui ne fait pas partie de la zone industrielle originelle.

Logements, il y aura. Mais combien ? Le débat est ouvert. La roue a tourné. Il y a 50 ans, cet espace était situé à la périphérie ouest de Genève. En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, ce secteur apparaît aux yeux de nombreux politiciens, urbanistes et promoteurs, comme autant d'espaces à densifier. Logements et technologies de pointe sous un même toit semblent possibles, mais pas au même étage des tours envisagées.

Nous ne savons pas encore comment le PAV sera exécuté. La mixité sera la règle, mais dans quelle proportion, on l'ignore. Une chose est certaine, la ZIPA sera remodelée. La FTI, propriétaire d'une part importante des terrains de ce périmètre, devra-t-elle s'en dessaisir ? Recevra-t-elle de l'État d'autres espaces ? Ceux que la Fondation gère depuis des lustres ? Rien n'est encore décidé, seule existe la volonté politique de construire le PAV. Le bouleversement urbanistique sera important. Rappelons, toute proportion gardée, que Genève a démoli ses fortifications et construit ce que l'on nomme « la ceinture fazyste » entre 1850 et 1910 environ. Les vastes glacis et fossés ont été lotis et transformés en logements et de nombreux équipements collectifs – églises de différentes confessions, le musée d'Art et d'Histoire, l'Université, la gare Cornavin, l'Hôtel de poste et d'autres bâtiments publics – y ont été édifiés, à la grande satisfaction de la population genevoise.



2007, première maquette du projet Praille-Acacias-Vernet (PAV)

2010, la FTI gère 64% des zones industrielles genevoises

78

 Zones gérées par la FTI  
 Zones non gérées par la FTI

# BILAN APRES UN DEMI SIECLE

## BILAN APRÈS UN DEMI SIÈCLE

Avec un nombre sans cesse croissant d'entreprises installées dans le périmètre des terrains industriels gérés par la Fondation, la FTI est devenue au fil du temps un des fers de lance de l'industrie genevoise.

Si le canton de Genève dispose en 2009 de quelques 264 ha de zones industrielles et artisanales et de 558 ha de zones de développement industriel et artisanal, soit au total 882 ha, la FTI gère à elle seule 523 ha, soit le 64% de l'ensemble. En 2008, les 2'340 entreprises implantées sur des terrains inscrits dans le périmètre géré par la Fondation concernent environ la moitié des sociétés industrielles enregistrées à Genève à cette date (4'699 entreprises). En termes d'emplois, les entreprises installées dans cet espace économique occupent quelques 33'000 personnes, ce qui représente près de 15% du total des emplois du secteur privé du canton en 2008. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes: en 50 ans, la FTI est devenu un acteur central de la vie économique de Genève.

Trois paliers rythment cette ascension. La première étape s'étend de l'installation de la FIPA jusqu'à la crise des années 1970 qui marque, comme on le sait, la fin des Trente Glorieuses chères à Jean Fourastier. Cette période

permet à la Genève industrielle de mettre à disposition des entrepreneurs des terrains à des prix de location tout à fait compétitifs. Cette opération est un atout pour une industrie en pleine expansion, et cet essor est encore amplifié par la mise en service d'un réseau très dense de desserte ferroviaire dans la partie méridionale du secteur Praille – Acacias. L'image triomphante de l'industrie et du chemin de fer trouve ici sa consécration. Cette mise à disposition de terrains industriels reliés au rail permet aux municipalités de délocaliser de nombreuses entreprises à l'étroit en milieu urbain et les autorise à se lancer dans de nombreuses opérations immobilières ou mettre en place d'importants équipements collectifs au centre ville. Peu à peu la FIPA, comme on l'appelle encore, devient propriétaire de près de 90% des terrains de cette première zone industrielle genevoise.

La crise économique qui débute en 1973 va freiner cette belle envolée économique. C'est la deuxième phase. Les importantes restructurations industrielles qui auraient dû accompagner cette crise structurelle tarderont. Ceci est tout à fait normal, le choc économique était imprévisible. Le monde était en train de changer, mais on ne le savait pas encore. La production de masse devenant impossible

dans nos contrées, seule l'innovation accompagnée d'un fort contenu technologique pouvait prendre la relève. Encore fallait-il y croire! Le long débat sur la mixité des emplois en zones industrielles reflète bien les indécisions d'un monde en mutation. La loi de 1993, adoptée vingt ans après le début de la crise, met fin d'une façon officielle au refus de la mixité que d'aucuns brandissaient encore. Même si, au demeurant, des assouplissements notables avaient déjà été accomplis vers la tolérance et l'acceptation de nouveaux métiers.

En 50 ans, le monde industriel a considérablement évolué sous nos latitudes. Certes, il est toujours honorable de fabriquer des boulons, mais l'impact économique est plus grand si l'on vend des brevets qui permettent de fabriquer des boulons moins chers ailleurs, si nous osons donner cet exemple purement théorique. Ce cas imaginaire, absurde au demeurant, n'est pourtant pas si loin de la réalité. Souvenons-nous des vastes débats menés dans les années 1970. Dans le périmètre de la zone industrielle, seules les entreprises impliquées dans le hard ware pouvaient y être domiciliées, alors que celles ne s'occupant que du soft ware étaient exclues.

L'histoire ne permet pas de dire l'avenir, mais cette branche des sciences sociales, qui souvent appuie ses raisonnements sur la longue durée, permet de déceler des contradictions qui parfois cohabitent. Une promenade dans la ZIPA ne vous donne pas la même impression qu'une balade dans la ZIPLO. Une génération les sépare. L'image résolument moderne des dernières constructions élevées dans le périmètre géré par la FTI marque une étape capitale, voire un tournant. Les lieux mêmes de la production se sont ouverts à la complémentarité interne: fabrication, recherche et marketing souvent cohabitent dans un même immeuble résolument moderne, spacieux et lumineux. Sous l'impulsion de la FTI, l'architecture industrielle a aussi pris en compte un aménagement verdoyant et arborisé des nouveaux sites, répondant ainsi aux demandes nouvelles d'un développement durable et harmonieux. Depuis 1993, la Fondation pour les terrains industriels de Genève est entrée dans une nouvelle ère.

Laboratoires de recherches, ateliers de production et unités de commercialisation forment un tout, la manufacture moderne est mieux intégrée. Respectueux de son environnement, le secteur secondaire s'ouvre à la cohabitation et à la mixité.

- 1 Alain Léveillé (sous la direction de), *1896-2001: Projets d'urbanisme pour Genève*, Genève, 2003, p. 44
- 2 Claude Raffestin, Genève, *Essai de géographie industrielle*, thèse de l'Université de Genève, 1968, p. 77
- 3 *Ibidem*
- 4 *Ibidem*
- 5 *Journal de Genève*, 4 avril 1957
- 6 Procès-verbal N° 45 (20 décembre 1966)
- 7 Procès-verbal N° 2 (14 septembre 1959)
- 8 Procès-verbal N° 16 (8 mai 1960)
- 9 Rapport de gestion N° 1
- 10 Procès-verbal N° 20 (22 janvier 1962)
- 11 Procès-verbal N° 31 (14 mai 1964)
- 12 Procès-verbal N° 35 (24 mai 1964)
- 13 Procès-verbal N° 42 (21 mars 1966)
- 14 Procès-verbal N° 17 (26 juin 1961)
- 15 Procès-verbal N° 22 (5 juillet 1962)
- 16 Procès-verbal N° 8 (22 février 1960)
- 17 Procès-verbal N° 9 (14 mars 1960)
- 18 Procès-verbal N° 10 (2 mai 1960)
- 19 Procès-verbal N° 12 (7 novembre 1960)
- 20 Procès-verbal N° 68 (8 décembre 1971)
- 21 Procès-verbal N° 22 (5 juillet 1962)
- 22 Procès-verbal N° 17 (26 juin 1961)
- 23 *Ibidem*
- 24 Procès-verbal N° 45 (20 décembre 1966)
- 25 Le *Journal de Genève* (5 juin 1968)
- 26 Le *Journal de Genève* (13 juin 1968)
- 27 Procès-verbal N° 35 (7 décembre 1964)
- 28 Procès-verbal N° 41 (20 janvier 1966)
- 29 Procès-verbal N° 57 (4 novembre 1969)
- 30 Raymond Zanone, « L'industrie des machines et de la métallurgie », dans *Encyclopédie de Genève*, tome 7, *L'industrie, l'artisanat et les arts appliqués*, Genève, 1989, p. 63-64
- 31 Jean-Ch. Pauli, Secrétaire adjoint DAT, « Notes relatives aux zones susceptibles de recevoir des activités industrielles et à leur évolution », 28 juin 2007
- 32 Procès-verbal N°50 (23 avril 1968)
- 33 Procès-verbal N° 81 (4 juin 1974)
- 34 *Ibidem*
- 35 Procès-verbal N° 77 (11 septembre 1973)
- 36 Procès-verbal N° 83 (17 décembre 1974)
- 37 *Ibidem*
- 38 *Ibidem*
- 39 Procès-verbal N° 88 (30 avril 1976)
- 40 Procès-verbal N° 89 (5 juillet 1976)
- 41 Procès-verbal N° 91 (15 décembre 1976)
- 42 Procès-verbal N° 93 (10 mai 1977)
- 43 Procès-verbal N° 99 (6 octobre 1978)
- 44 Procès-verbal N° 94 (28 juin 1977)
- 45 Procès-verbal N° 104 (26 septembre 1979)
- 46 Procès-verbal N° 126 (5 mai 1983)
- 47 Service cantonal de la statistique, *Reflets conjoncturels* N° 44, novembre 1989
- 48 Procès-verbal N° 129 (10 novembre 1983)
- 49 Procès-verbal N° 131 (22 mars 1984)
- 50 Procès-verbal N° 139 (9 mai 1985)
- 51 Procès-verbal N° 149 (6 novembre 1986)
- 52 Procès-verbal N° 152 (3 avril 1987)
- 53 Procès-verbal N° 148 (18 septembre 1986)
- 54 *Ibidem*
- 55 Procès-verbal N° 158 (19 mai 1988)
- 56 Procès-verbal N° 179 (21 mai 1992)
- 57 *Ibidem*
- 58 Procès-verbal N° 101 (12 janvier 1979)
- 59 *Ibidem*
- 60 Procès-verbal N° 141 (19 septembre 1985)
- 61 Procès-verbal N° 137 (3 février 1985)
- 62 Procès-verbal N°126 (5 mai 1983)
- 63 Procès-verbal N° 131 (22 mars 1984)
- 64 *Ibidem*
- 65 Procès-verbal N° 133 (14 juin 1984)
- 66 *Ibidem*
- 67 Procès-verbal N° 141 (19 septembre 1985)
- 68 Procès-verbal N° 143 (12 décembre 1985)
- 69 Procès-verbal N° 164 (15 juin 1989)
- 70 Procès-verbal N° 164 (15 juin 1989)
- 71 *Ibidem*
- 72 Procès-verbal N° 172 (8 novembre 1990)
- 73 Procès-verbal N° 175 (27 juin 1991)
- 74 Procès-verbal N° 179 (21 mai 1992)
- 75 Procès-verbal N° 185 (10 décembre 1993)
- 76 Procès-verbal FTI N° 2 (7 février 1997)
- 77 Sébastien Blanc, « Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève », *Communications statistiques*, N° 35 (juin 2008), Office cantonal de la statistique
- 78 Sébastien Blanc, op. cit. p. 22 tableau 3
- 79 Procès-verbal N° 197 (16 février 1996)
- 80 Procès-verbal FTI N° 1 (19 décembre 1996)
- 81 Procès-verbal N° 22 (5 juillet 1962)
- 82 Procès-verbal N° 172 (8 novembre 1990)
- 83 Procès-verbal FTI N° 34 (25 novembre 2005)
- 84 Procès-verbal FTI N° 36 (30 juin 2006)

## GLOSSAIRE:

- DARES:** Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé  
**DCTI:** Département des constructions et des technologies de l'information  
**ZIBAY:** zone de développement industriel et artisanal du Bois-de-Bay  
**ZILI:** zone industrielle et artisanale du Lignon  
**ZIMEYSA:** zone de développement industriel et artisanal de Meyrin-Satigny  
**ZIMOGA:** zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand  
**ZIPA:** zone industrielle et artisanale Praille-Acacias  
**ZIPLO:** zone de développement industriel et artisanal de Plan-les-Ouates  
**ZIRIAN:** zone de développement industriel et artisanal de Riantbosson  
**ZODIM:** zone de développement industriel de Meyrin

ZIMEYSAZODIMZIPAZIPILOZIRENEFZILIZIBAYZIBAY  
RENEFZILIZIBAYZIMOGAZIMEYSAZODIMZIPAZIPILO  
ZIPAZIPILOZIRENEFZILIZIBAYZIMOGAZIMEYSAZODI  
MOGAZIMEYSAZIBAYZODIMZIPAZIPILOZIRENEFZIL



### Impressum

Responsable d'édition  
Jean-Manuel Mourelle (FTI)

Rédaction  
Dominique Zumkeller

Relectrice  
Claire Monnier Rochat

Conception graphique  
Crealis Sàrl, Genève

Crédits photos  
FTI / Fotolia / Pierre-Yves Dhinaut  
Christophe Lauffenburger

Impression  
Atar Roto Presse SA, Genève  
Imprimé sur Maine, Green Gloss, FSC



**FTI Fondation pour les terrains industriels de Genève**  
av. de la Praille 50 | CP 1115 | 1211 Genève 26  
t +41 (0)22 342 21 60 | f +41 (0)22 342 09 28  
fti@fti.geneve.ch | www.fti.geneve.ch

L'auteur:  
**DOMINIQUE ZUMKELLER**

*Historien économiste  
Dr ès Sciences économiques  
(Université de Genève)  
spécialiste de l'espace genevois*